



Communiqué (20.07.2016)

« Qu'est-ce qui est normal ? »

Le ministère de la Santé et le Centre d'Information et de Prévention présentent l'expo A|Normal

Lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 20 juillet 2016, la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, et le Centre d'Information et de Prévention de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale (CIP-LLHM) ont présenté l'exposition itinérante « A|Normal », une exposition de sensibilisation sur les troubles mentaux.

Cette expo s'inscrit dans le cadre du « Plan National de Prévention du Suicide au Luxembourg », PNPSL, qui a défini 33 actions prioritaires pour les années 2015-2019, élaborées avec les acteurs de terrain et approuvées par le Groupe interministériel Prévention Suicide.

« *Le gouvernement travaille sur le sujet depuis 2006. C'est une priorité de la politique et un grand défi en matière de santé publique* », a rappelé Lydia Mutsch.

La situation au Grand-Duché

Au Luxembourg, le nombre de suicides est estimé à 81 cas probables rien que pour l'année 2015, contre 85 cas en 2014. L'ampleur du problème est encore plus importante lorsque l'on sait que le taux de tentatives de suicide est de 10 à 20 fois plus élevé que celui des suicides accomplis.

« *Il s'agit véritablement de briser un tabou, et d'en parler aussi dans les écoles, car les plus jeunes sont aussi touchés. Le suicide constitue même une des principales causes de décès auprès des jeunes entre 25 et 29 ans* », a précisé la ministre.

Le suicide est le résultat d'interactions complexes entre différents facteurs de risque et de protection. Néanmoins, tout suicide est évitable et les moyens de réduire de manière significative le nombre de décès par suicide existent.

La prévention du suicide nous concerne tous !

Parmi les priorités du PNPSL figure la prévention au sens large du terme, ciblé sur les populations à risque, les jeunes, les personnes âgées, tout comme la poursuite de la décentralisation des structures d'aide, les formations spécifiques et les prises en charge thérapeutiques.

« *Chacun a un rôle important à jouer dans la prévention du suicide, en commençant par les structures de santé, les écoles, mais aussi le monde de l'entreprise et la communauté au sens large* » a expliqué Dr Franz D'Onghia du Centre d'Information et de Prévention. « *C'est en œuvrant ensemble que nous parviendrons à sauver des vies* ».

« Anormal ? ou quand même normal ? »

C'est dans cet esprit qu'a été élaborée l'exposition « A|Normal ». Il s'agit du développement et de la mise à disposition de programmes de promotion de la santé mentale en entreprise et dans les autres lieux de rencontre, avec pour informations essentielles les possibilités d'aide et d'entraide dans le but de lutter contre la stigmatisation des maladies mentales.

Sous forme d'une vingtaine de panneaux, le visiteur est invité à se poser de multiples questions autour de la santé mentale. Au-delà, il reçoit une large panoplie de réponses à travers des vécus et des réflexions, autour des thèmes de la peur et de l'anxiété, de la dépendance, de la dépression, des troubles obsessionnels compulsifs et de la schizophrénie.

À travers cette action destinée à l'ensemble de la population, un accent particulier est mis sur l'information à la reconnaissance des troubles dépressifs, des troubles anxieux, des troubles de l'addiction et de la promotion de la santé mentale.

État d'avancement du PNPSL

Parallèlement à cette action de promotion de la santé mentale, 14 autres actions ont déjà pu être mises en place ou sont en cours d'élaboration. Parmi celles-ci :

- Le développement d'actions visant à promouvoir la connaissance des problématiques des groupes stigmatisés et d'améliorer l'orientation vers les services d'aide, notamment pour les populations à risque de discrimination/stigmatisation dû à:
 - l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle du genre (enfants et adultes intersexes et trans'),
 - un trouble psychique/psychiatrique,
 - lieu de travail (burnout, harcèlement sexuel, mobbing, etc.)
 - une privation de liberté (détenus),
 - un parcours migratoire, etc.
- La promotion de la vigilance partagée (à l'instar des risques d'accident de travail traditionnels) rapportée aux maladies psychiques en entreprise, afin de responsabiliser l'ensemble des salariés.
- Le développement et l'amélioration de l'information et de la sensibilisation relatives aux addictions, et notamment sur les effets des nouvelles drogues.
- La réalisation et la promotion des journées de la santé mentale en collaboration avec les communes dans le but d'informer la population sur les maladies mentales.
- L'information et la sensibilisation à l'attention du grand public sur les problèmes de santé mentale, et plus particulièrement :
 - les états de stress post-traumatique (PTSD)
 - les troubles de l'humeur
 - le stress chronique et le harcèlement
 - les troubles de l'angoisse
 - la crise suicidaire, etc.

Afin d'objectiver l'impact de la stratégie nationale de prévention du suicide et d'optimiser l'efficacité des actions successives, une évaluation externe de l'intégralité du plan d'action sera réalisée. Des réévaluations du plan national prévention du suicide 2015-2019 en cours de réalisation sont également prévues.

Communiqué par le ministère de la Santé et le Centre d'Information et de Prévention